



COMMUNIQUE DE PRESSE

JACQUES LE NAY, SÉNATEUR DU MORBIHAN, MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES ET MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Paris, le 24 février 2022

Jacques LE NAY condamne fermement l'intervention militaire russe en Ukraine

A la sortie d'une réunion avec ses collègues européens du groupe Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe (ALDE) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Jacques LE NAY souhaite réagir aux attaques russes intervenues depuis cette nuit dans de nombreuses localités ukrainiennes.

Dès la semaine dernière en Commission au Sénat, Jacques LE NAY avait interrogé le Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères sur les sanctions prévues contre la Russie. Jean-Yves LE DRIAN avait alors clairement indiqué que « *nous sommes prêts* » à réagir, ce qu'a confirmé aujourd'hui le Président de la République. S'associant pleinement aux mots prononcés par Emmanuel MACRON en milieu de journée, selon lesquels nous assistons à « *une violation de la Charte des Nations Unies mais aussi des principes fondateurs de l'ordre européen et international* », **Jacques LE NAY condamne fermement l'intervention militaire russe en Ukraine qui constitue selon lui « une invasion violente et insoutenable, que je qualifie aussi de guerre d'agression ».** Il a également tenu à exprimer « *toute sa solidarité avec le peuple ukrainien* ».

Parallèlement, Jacques LE NAY est aussi membre depuis 2017 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Composée de parlementaires des 47 États membres dont l'Ukraine et la Fédération de Russie, cette assemblée débat des événements européens et internationaux et examine les sujets d'actualité européens, en lien avec le Comité des ministres qui représente les gouvernements des États membres. Les thèmes principaux étudiés par l'APCE sont les droits de l'homme, la démocratie, la protection des minorités et l'état de droit. Enfin, l'APCE observe les élections dans ses pays membres mais aussi dans d'autres pays ; à ce titre, **Jacques LE NAY a effectué plusieurs missions d'observations électorales en Ukraine à Kiev et Odessa (avril 2019)**, en Biélorussie (novembre 2019), en Azerbaïdjan (février 2020) et en Moldavie (juillet 2021). Dans ce cadre, **Jacques LE NAY a cosigné ce matin une proposition de résolution de la délégation ukrainienne qui vise à annuler les pouvoirs de la délégation russe au sein de cette Assemblée.** En effet, les attaques russes en Ukraine entrent en stricte contradiction avec les valeurs défendues par le Conseil. Déjà privée de son droit de vote après l'annexion de la Crimée en 2014, la délégation russe avait réintégré l'APCE en 2019.

Enfin, **le groupe ALDE auquel Jacques LE NAY appartient, s'est réuni ce soir afin de discuter de sa position sur une invocation de l'article 8 du Conseil de l'Europe qui permet de suspendre le droit de représentation d'un membre de l'organisation, voire de l'expulser, et d'apporter son soutien à la population ukrainienne, victime des bombardements de l'armée russe et qui pourrait commencer à fuir le pays.** Les décisions du Conseil de l'Europe, en accord avec son Assemblée, feront partie de larges réactions et sanctions préparées par les pays occidentaux depuis plusieurs semaines en parallèle des efforts diplomatiques pour éviter la guerre.